

18 mars 2021

## Session Innovations N°3

Zone de libre-échange  
continentale africaine (ZLECA) :  
opportunités pour les PME et les  
entreprises du secteur  
agroalimentaire



INNOVATIONS  
SERIES





# Positionnement des organisations paysannes africaines (OP) dans le cadre de la ZECLAf

Kigali, Rwanda  
18 mars 2021

Par John Bosco KANYANGOGA  
Consultant en commerce international

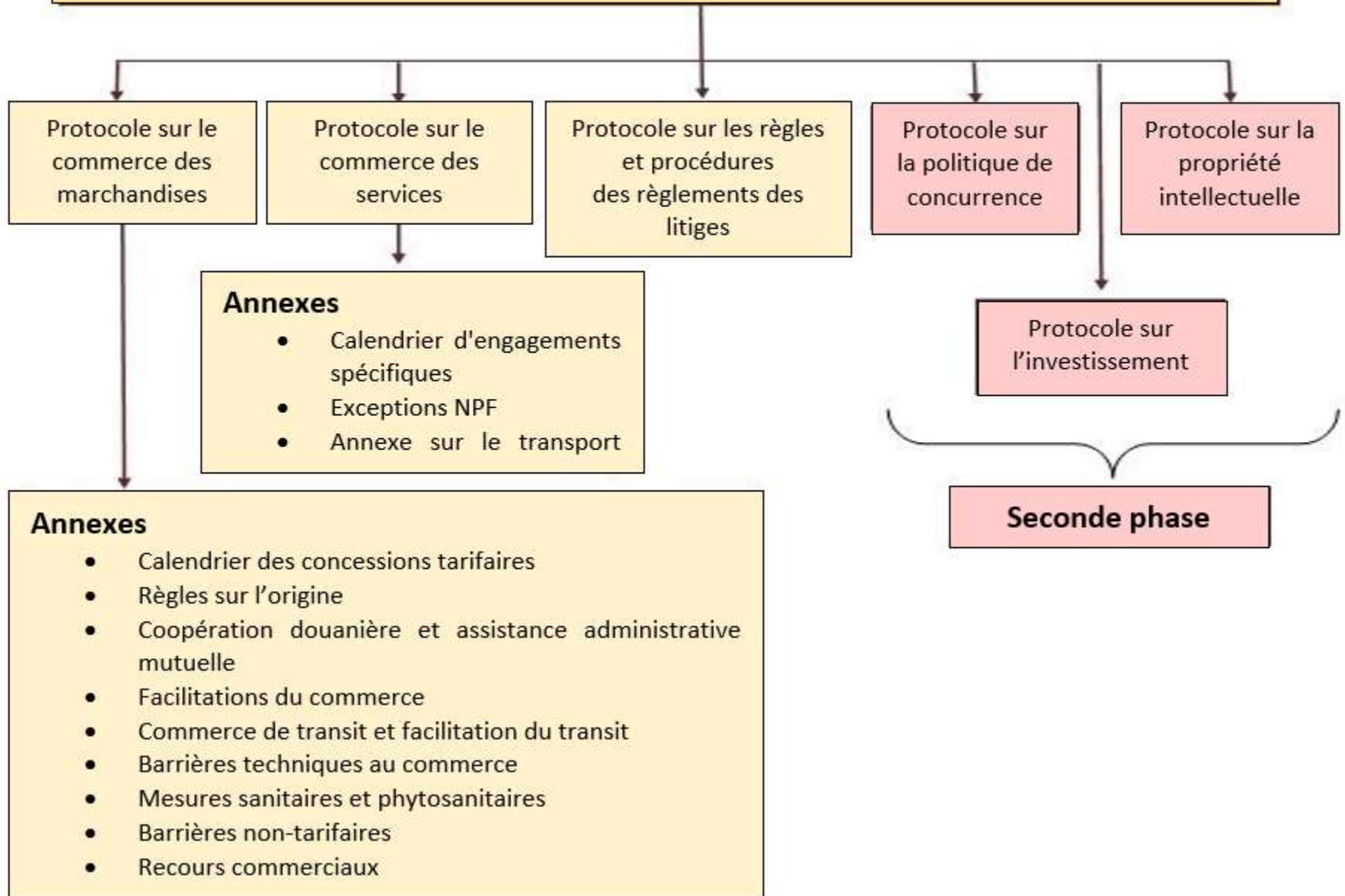
# Plan de la présentation

- Introduction et mise en contexte de l'accord de libre-échange ZECLAf
- Les dispositions de la ZECLAf susceptibles d'affecter l'agriculture (directement)
- Perceptions et recommandations des organisations régionales d'agriculteurs (ORA)
- Interventions stratégiques pour impliquer les organisations agricoles dans la ZECLAf

# Introduction et mise en contexte de l'accord de libre-échange ZECLAf

- Signé à Kigali le 18 mars 2018, l'accord de libre-échange africain a ensuite été signé et ratifié par les 33 États membres de l'UA en décembre 2020.
- Les échanges commerciaux dans le cadre de l'AELE ont officiellement commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- **Objectifs et champ d'application** : Objectif global de créer un marché continental libéralisé pour les biens et les services, accompagné de la libre circulation des personnes.
- **Phase I** : Protocole sur le commerce des marchandises ; Protocole sur le commerce des services ; Protocole sur les règles et procédures pour le règlement des différends ; Listes de concessions tarifaires ; Listes d'engagements spécifiques pour le commerce des services ; Protocole sur les règles d'origine.
- **Phase II** : consacrée à l'investissement, à la politique de la concurrence et aux droits de propriété intellectuelle et au commerce électronique.

# Accord établissant la ZECLAf



# Les dispositions de la ZECLAf susceptibles d'affecter l'agriculture

L'accord de libre-échange ZECLAf devrait encourager le commerce agricole intra-africain.

L'agriculture contribue en moyenne à 30 à 60 % du PIB et à environ 30 % de la valeur des exportations.

**Les dispositions de la ZECLAf qui auront un impact direct sont notamment les suivantes:**

- Concessions tarifaires : élimination/suppression des tarifs
- Élimination ou réduction des restrictions quantitatives
- Règles d'origine
- Règles sur les barrières non tarifaires (BNT)
- Obstacles techniques au commerce (OTC)

**Autres mesures pertinentes ;**

- Listes d'exclusion
- Recours commerciaux et sauvegardes
- Facilitation du commerce

# Perceptions et recommandations des organisations régionales d'agriculteurs (ORA)

1. Poursuivre la sensibilisation aux questions politiques essentielles
2. Renforcer les organisations d'agriculteurs à travers le continent africain
3. Concevoir un programme de soutien spécifique
4. Soutien ciblé/ spécifique à la PAFO
5. Relier les agriculteurs familiaux aux marchés et aux chaînes de valeur pertinentes
6. Engager et coordonner les partenaires et les parties prenantes concernés
7. Renforcer le partenariat entre la PAFO et la CUA
8. Utiliser la ZECLAf pour promouvoir la sécurité alimentaire et renforcer l'agrobusiness

# Interventions stratégiques pour impliquer les organisations agricoles dans la ZECLAf

## *Cinq (5) interventions stratégiques proposées ;*

1. Renforcer la recherche pour un plaidoyer basé sur des preuves.
2. Renforcer les capacités des organisations paysannes africaines.
3. Renforcer le partenariat entre la Commission de l'Union africaine (CUA) et la PAFO.
4. Établir davantage de partenariats et d'alliances avec la PAFO.
5. Campagnes de sensibilisation et programmes de renforcement des capacités.





**MERCI !**

PAFO

COLEACP



STDF

*Cette série d'événements est organisée par la PAFO et le COLEACP.*

*Ce dernier opérant dans le cadre de la coopération au développement entre l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) et l'Union européenne, avec le soutien de l'Agence française de Développement.*

# MERCI

